

**RD 1083 à ERSTEIN - Convention relative à
la gestion, l'entretien et la surveillance d'une
emprise du domaine public routier départemental**

Rapport n° CP/2011/315

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Le présent rapport vise à valider une convention à passer avec la commune de ERSTEIN pour la gestion, l'entretien et la surveillance d'une emprise située sur la RD 1083 à ERSTEIN.

Afin de permettre un entretien régulier conforme aux attentes de la commune des ouvrages et équipements, le Département confie à la commune d'Erstein la gestion, l'entretien et la surveillance d'une emprise située hors agglomération, du PR 28+600 au PR 28+800, sur le domaine public routier départemental (RD 1083). Le Département conservera la gestion, l'entretien et la surveillance de la chaussée de la section courante en 2 x 2 voies. La Commune assurera la gestion, l'entretien courant et la surveillance des ouvrages et équipements de l'emprise repérée sur le plan joint en annexe de la convention, et notamment la chaussée dénommée Route de Lyon y compris les places de stationnement, bordures et caniveaux, assainissement pluvial, éclairage public, mobilier urbain, plantations-aménagements paysagers. La convention signée par le maire est jointe au présent rapport.

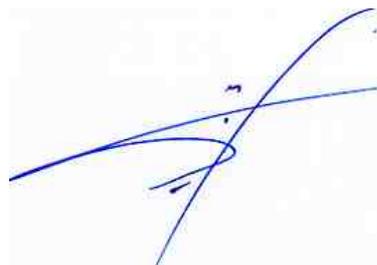
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve la convention à intervenir entre le Département et la commune de Erstein relative à la gestion, l'entretien et la surveillance d'une emprise du domaine public routier départemental de la RD 1083,*
- *autorise le président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL